

Randonnée, Rando Santé® et marche nordique Saison 2023/2024

La pratique de la randonnée et/ou de la marche nordique, et/ou de la Rando Santé® entraîne la licence FFRandonnée valable du **01/09/2023** au **31/08/2024** (soit 12 mois). L'assurance couvrant l'activité de randonnée pédestre et/ou de marche nordique et/ou de Rando Santé® du licencié dans le cadre d'activités organisées par le club est valide jusqu'au 31/12/2024.

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre avec laquelle nous sommes liés par un contrat fédéral demande un certificat médical pour toute nouvelle demande de licence. En cas de renouvellement de licence, le certificat médical reste valide avec l'attestation signée de votre part si vous avez répondu « non » à toutes les questions. Sinon un nouveau certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'activité devra être fourni.

Demande ou renouvellement de licence FFRandonnée N° du Club affilié : 09500

N° de licence de l'adhérent :

Nom :

Prénom :

Sexe :

Date de naissance :

Adresse :

CP :

Ville :

Email :

Téléphone fixe :

mobile :

Type de licence : 2023/2024

- IRA : Licence Individuelle avec assurance RC et AC* 28,25 €
 FRA : Licence familiale avec RC et AC 56,30 €
 Jeune : Licence – 26 ans 14,00 €
 Je souhaite m'abonner à Passion Rando 4 numéros /an au tarif adhérent de 10 €
 Déjà licencié(e) FFRandonnée du club de 0,00 € Type de licence et N° :

(*) : Assurance responsabilité civile et accidents corporels.

Autres membres de la famille (pour une licence familiale) :

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance

Règlement par :

- Chèque à l'ordre de « Club Leo Lagrange Trumilly »
 Espèces

Je joins obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre et/ou de la marche nordique avec ma demande de licence (1^{ère} demande ou absence d'attestation signée) et je certifie avoir reçu les informations concernant ma demande de licence.

Date :

Signature :